



DTM

MATRICE DE SUIVI
DES DÉPLACEMENTS



MALI ET MAURITANIE — — —

RAPPORT SUR LES MOUVEMENTS DE TRANSUMANCE



NOVEMBRE 2021 - JANVIER 2022

Table des matières

INTRODUCTION	1
METHODOLOGIE	6
I. Raison des mouvements de transhumances.....	8
II. Profils socio-démographiques des transhumants	8
1. Nationalité.....	8
2. Sexe.....	9
3. Tranche d'âges.....	9
4. Niveau d'éducation de la population transhumante	9
5. Rôle dans le mouvement de transhumance et source de revenu	10
III. Flux des mouvements de transhumance	10
1. Provenance des troupeaux.....	11
2. Destination des troupeaux.....	12
IV. Santé des animaux	13
V. Changement climatique et transhumance.....	14
VI. Sources d'informations	15
VII. Préventions de conflits.....	16
1. Mécanismes de collecte et de partage des alertes.....	16
2. Nombre et Types d'alertes.....	16
3. Actions entreprises pour atténuer les alertes / résultats obtenus.....	18
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	20

RESUME

Ce rapport présente les principaux résultats obtenus de novembre 2021 à janvier 2022, à travers les trois outils de suivi des mouvements de transhumance de l'OIM : le comptage, l'alerte et l'enquête détaillée. L'OIM, en partenariat avec les groupements pastoraux (GNAP et TASSAGHT) en Mauritanie et au Mali, a mis en œuvre ces outils au niveau de 12 localités de forte mobilité et de concentration de transhumants transfrontaliers, situées entre le Mali et la Mauritanie.

Durant la période de collecte de données, les transhumants observés au niveau de la frontière Mali, Mauritanie se déplaçaient de la Mauritanie vers le Mali. Cette tendance s'explique par le fait que cette période coïncidait avec la fin des récoltes au niveau du Mali. De ce fait, les transhumants qui étaient en Mauritanie se rendent au Mali à la recherche de pâturage à cause du déficit de pâturage noté en Mauritanie.

La grande majorité des transhumants interviewés dans les points de collecte de données, était de nationalité malienne (61%) et mauritanienne (36%). Les principales zones de départs sont entre autres les régions de Hodh El Gharbi (50%), Assaba (20%), Hodh Ech Chargi (12%) et autres (18%). Ils se dirigeaient essentiellement vers les régions de Kayes (63%) et Koulikoro (37%).

Les conditions et l'environnement de voyage font que la transhumance est réservée aux plus jeunes. L'âge moyen de la population transhumante enquêtée sur l'axe transfrontalier mauritano-malienne était de 36 ans. En effet, 84 pour cent des transhumants sont dans la classe d'âge 18-45 ans. L'évaluation du niveau d'éducation montre que la majorité des transhumants enquêtés (45%) ont fait l'école religieuse (école coranique), 36 pour cent ont affirmé ne pas fréquenter une école. La grande majorité des transhumants enquêtés (75%) est propriétaire des troupeaux qu'ils accompagnent dans leur mouvement de transhumance.

Durant la période de collecte, dans la zone frontalière du Mali et de la Mauritanie, au total 144 alertes ont été remontées par les sentinelles, dont 94 évènements et 50 mouvements. Dans le cadre du projet, un ensemble d'actions a été mis en place pour atténuer les conséquences des alertes, notamment par les comités villageois pour des besoins de médiation, de sensibilisation par information des relais de veille et d'alerte. Ces comités et relais, grâce aux informations collectées par le mécanisme d'alerte, ont pris part à la résolution de plusieurs conflits liés à occupation des champs de culture par les transhumants, des blessures d'animaux par des coups volontaires sur les animaux des éleveurs transhumants. Le rôle joué par les relais et comités villageois est important dans la mesure où les comités villageois dans leur mission de médiation ont pu circonscrire et éviter des conflits. Certains comités villageois ont contribué à la recherche et récupération de troupeaux par le biais des informations issues des relais de veille et d'alerte.

AVIS AUX LECTEURS

Pour toute information extraite de ce document qu'elle soit citée, paraphrasée ou utilisée de quelque manière que ce soit, la source doit être mentionnée comme suit : "Source : Organisation Internationale pour les Migrations [Mois Année] rapport sur les mouvements de transhumance".

Les avis exprimés dans ce rapport sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'OIM, des donateurs et des partenaires : l'OIM croit profondément que la migration humaine et ordonnée est bénéfique pour les migrants et la société. En tant qu'organisation intergouvernementale, l'OIM agit avec ses partenaires de la communauté internationale afin d'aider à résoudre les problèmes opérationnels que pose la migration ; de faire mieux comprendre quels en sont les enjeux ; d'encourager le développement économique et social grâce à la migration ; et de préserver la dignité humaine et le bien-être des migrants. Les cartes présentées dans ce rapport ne sont fournies qu'à titre illustratif. Les représentations ainsi que l'utilisation des frontières et noms géographiques peuvent comporter des erreurs et n'impliquent ni jugement sur le statut légal d'un territoire, ni reconnaissance ou acceptation officielles de ces frontières de la part de l'OIM. Ce document a été élaboré avec l'aide financière des Fonds pour la consolidation de la paix.

Les opinions exprimées dans le présent document ne peuvent en aucun cas être interprétées comme reflétant l'opinion officielle des donateurs.

SOUTIEN FINANCIER

Ce rapport a été produit par l'équipe DTM du Bureau de l'OIM, avec le soutien financier de :



Ce projet est financé
par le PBF

© Organisation internationale pour les migrations (OIM)



Organisation Internationale pour les Migrations
Représentation de la Mauritanie
Lot 551 E-Nord Tevragh Zeina, Nouakchott -Mauritanie
Tel. : ++222 45 24 40 81
E-mail : dtmmauritania@iom.int
Site Internet : <https://www.dtm.iom.int/Mautitania>

Organisation Internationale pour les Migrations
Représentation du Mali
Badalabougou Rue Gamal A Masser, Bamako-Mali
Tel. : +223 20 22 76 97
E-mail : dtmmali@iom.int
Site Internet : <https://www.dtm.iom.int/Mali>

INTRODUCTION

La transhumance en Afrique est un phénomène traditionnel des populations œuvrant dans l'élevage qui permet une résilience des cheptels face aux changements que les différentes zones agro-climatiques engendrent quant à l'accès et à la disponibilité des ressources nécessaires aux activités du pastoralisme (eau et pâturage). La Mauritanie, comme le Mali, n'échappe pas à ce phénomène avec des mouvements transfrontaliers de part et d'autre de la frontière car l'environnement et les déséquilibres climatiques impactent les productions végétales et animales dans ces deux pays. Dans ce contexte, la mobilité des transhumants permet de pouvoir optimiser l'accès à l'eau et aux pâturages du bétail et d'assurer un moyen de subsistance aux éleveurs transhumants. Pour cela, afin d'avoir une meilleure organisation des mouvements pastoraux, un calendrier et des itinéraires de transhumances sont souvent établis et sont déterminés par le régime de pluies et la distribution de l'eau et des pâturages, lesquels varient d'une façon saisonnière et régionale.

Cependant, ce calendrier pastoral n'est souvent pas respecté pour des causes multiples notamment une saison pluvieuse qui arrive ou se termine plus tôt ou plus tard que prévu. En plus de ce non-respect du calendrier pastoral, s'ajoutent d'autres facteurs comme l'avancée des champs sur les couloirs de transhumance par les agriculteurs pour de nouveaux champs, le changement climatique qui tend à une raréfaction des ressources disponibles à partager entraînent souvent des conflits entre les agriculteurs et les éleveurs quant à l'accès aux ressources en eau et pâtures. L'appui à la mobilité pastorale et à la sécurisation des ressources partagées est donc un élément crucial à la fois pour la stabilité communautaire de ces régions mais aussi pour le renforcement de la productivité de l'élevage ainsi que pour la commercialisation du bétail et des produits dérivés. Cet appui à la mobilité passe par l'obtention de données de qualité sur la taille du cheptel en déplacement mais également sur la compréhension du profil des transhumants. A cela s'ajoute, la mise en place d'un système d'alerte qui permet d'informer rapidement les autorités locales et autres acteurs œuvrant dans la transhumance sur l'arrivée de mouvements massifs et inattendus de troupeaux et sur la survenance de conflits entre les éleveurs transhumants et les communautés sur leur passage dans certaines zones identifiées comme à risque de tensions.

C'est dans ce cadre que l'OIM a déployé son outil de suivi des mouvements de transhumance en partenariat avec les groupements pastoraux (GNAP et TASSAGHT) en Mauritanie et au Mali.

Après évaluations, 6 régions ont été ciblées en Mauritanie à savoir : Assaba, Guidimagha, Hodh el Chargui, Hodh el Gharbi, Guidimagha, Tagant et deux régions avec 6 points de comptage dans les zones de Séguéla, Djélébou dans le cercle de Kayes, Kremis dans le cercle de Yélimané, Gavinane dans le cercle de Nioro, Korongo et Falou dans le cercle de Nara au Mali. Ces régions ont été choisies car elles sont les points de passage clés des transhumants effectuant des mouvements transfrontaliers.

Les objectifs généraux des activités de collecte de données sont :

- De fournir des informations permettant de mieux comprendre les mouvements de transhumances transfrontaliers entre la Mauritanie et le Mali ;
- De collecter et diffuser les informations permettant de prévenir les conflits liés aux mouvements des transhumants.

Spécifiquement, il s'agit :

- D'avoir une estimation du nombre de troupeaux qui passent au niveau des zones frontalières entre la Mauritanie et le Mali et des profils des personnes accompagnant ces troupeaux ;
- De soutenir les travaux sur la sécurisation et l'équipement des principaux couloirs de transhumance et permettre une prise de décision rapide qui puisse prévenir d'éventuels conflits liés aux mouvements de transhumance par le biais d'un réseau d'informateurs clés faisant remonter les informations régulièrement ;

DEFINITIONS

Botulisme¹ : Le botulisme alimentaire est une maladie grave et potentiellement fatale, mais néanmoins, rare. C'est une intoxication provoquée par l'ingestion de neurotoxines puissantes, les toxines botuliques, présentes dans les aliments contaminés. Le botulisme ne se transmet pas d'un individu à un autre.

DTM : La DTM (dérivé de l'anglais "Displacement Tracking Matrix"), le système de suivi des populations mobiles, est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Elle collecte des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, aux gouvernements et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées.

Enquêtes détaillées : Collecte d'informations sous forme d'entretien selon une démarche structurée, avec l'utilisation d'un questionnaire.

Mouvements en montée : Les mouvements en montée décrivent la transhumance en direction du Nord, c'est-à-dire vers le lieu de départ du transhumant.

Mouvements en descente : Les mouvements en descente décrivent la transhumance en direction du Sud (vers le Sénégal et le Mali). La transhumance peut être interne ou transfrontalière.

Transhumance : Déplacement saisonnier d'éleveurs et de leurs troupeaux à la recherche de pâturages et de points d'eau.

Outil de suivi des mouvements de transhumance : Outil de la DTM ayant comme but de fournir des informations actualisées pour mieux comprendre la transhumance transfrontalière.

Ronde : Une ronde correspond à une unité de collecte de données, qui pour l'Outil de suivi des mouvements transhumants correspond à une durée d'un mois.

GNAP : Groupement National des Associations Pastorales

TASSAGHT : Organisation Membre du Réseau Billital Marobé (RBM)

TTT : Transhumance Tracking Tool (en français : Outil de Suivi des Transhumances)

¹ <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/botulism>

METHODOLOGIE

Les données ont été collectées en Mauritanie qui compte des transhumants internes et transfrontaliers mais également au Mali qui ne compte que les transhumants transfrontaliers. Elles sont collectées de façon régulière à travers trois outils : le comptage, les alertes et les enquêtes détaillées.

1. COMPTAGE : L'activité de comptage permet de faire le suivi des mouvements en montée et descente des mouvements de transhumances. Par le biais de discussions avec les éleveurs et d'observations directes, les énumérateurs collectent des informations sur les provenances/origines et destinations des éleveurs, leurs nationalités et genre, ainsi que les périodes d'arrivée, la taille et le type d'animaux qui constituent ces troupeaux. La décision de la localisation des points de comptage se fait au cours d'exercices préalables de cartographie. Ces points de comptage sont localisés autour de zones de regroupement des bêtes le long des principaux couloirs de transhumance le long des frontières.

2. ENQUÊTE DÉTAILLÉES : Cet outil est employé afin d'obtenir des informations plus détaillées sur un ou plusieurs sujets précis et à travers des questionnaires d'enquêtes dédiés. Les enquêtes détaillées sont menées auprès des éleveurs et permettent d'établir le profil détaillé des populations transhumantes ou encore d'obtenir des données sur l'accès aux services durant les périodes de transhumance.

3. ALERTES : Le mécanisme d'alerte, établi dans le cadre du suivi des mouvements transhumants a pour but de recueillir des informations sur des mouvements soudains, massifs ou inhabituels de bétails ainsi que les événements conflictuels dans le cadre de la transhumance. Il permet de lancer des alertes afin de prévenir un éventuel conflit qui pourrait avoir lieu dans le cadre des mouvements de transhumance ou d'atténuer les effets d'un événement en cours. Il repose sur un réseau d'informateurs clés, relais communautaires et éleveurs transhumants ayant une très bonne connaissance de la zone d'intérêt, des différents acteurs en présence et de la transhumance. Ces relais communautaires sont essentiels dans la mise en œuvre du système d'alerte car ils permettent d'informer les autorités compétentes le plus rapidement possible afin de prévenir et de réduire les tensions dans les communes d'intervention.

LIMITES

Les données recueillies représentent le nombre de troupeaux qui sont passés par les zones ciblées pendant les jours de collecte. Par conséquent, ils ne décomptent pas la totalité des troupeaux traversant ces zones pendant toute la période ciblée ; les points de comptage ayant été identifiés comme points de passage principaux des troupeaux, ils donnent plutôt une estimation qui peut mettre en lumière des changements en termes de direction et nombre de troupeaux en mobilité pendant une certaine période.

De plus, l'information recueillie repose sur les réponses données par les personnes enquêtées et il est impossible pour l'enquêteur de vérifier l'exactitude de certaines de ces données, comme la destination finale ou, dans certains cas, le nombre d'animaux.

PRINCIPAUX RESULTATS

I. Raison des mouvements de transhumances

Les mouvements de transhumance sont périodiques et dépendent des saisons, avec pour objectif d'accéder aux ressources disponibles en eau, pâturage ou cure salée. Au niveau de la frontière Mali, Mauritanie, les mouvements transhumants se font dans les deux sens dépendant de la disponibilité des ressources (cure salée, pâturage).

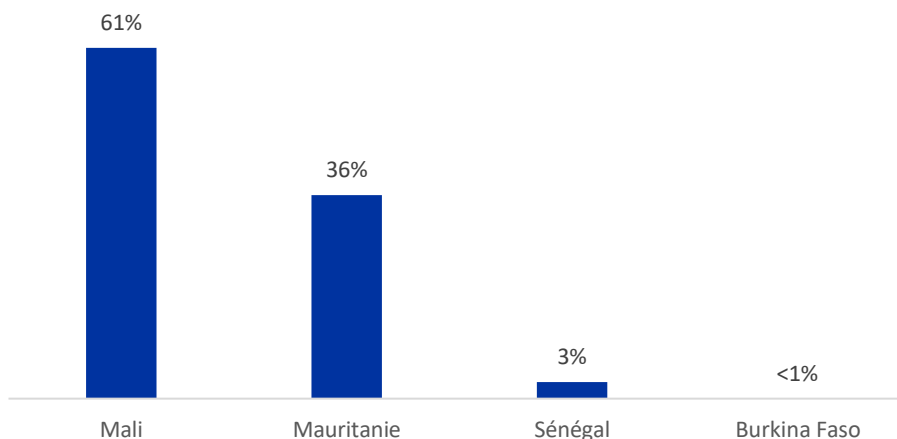
Durant la période de collecte de données, les transhumants observés au niveau de la frontière Mali, Mauritanie se déplaçaient de la Mauritanie vers le Mali. Cette tendance s'explique par le fait que cette période coïncidait avec la fin des récoltes au niveau du Mali. De ce fait, les transhumants qui étaient en Mauritanie se rendent au Mali à la recherche de pâturage à cause du déficit de pâturage noté en Mauritanie.

II. Profils socio-démographiques des transhumants

1. Nationalité

Au niveau de la frontière entre la Mauritanie et le Mali, au total 3 074 transhumants ont été enquêtés dans les Wilayas de la Mauritanie à savoir : Assaba, Guidimagha, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant et dans les zones de Kayes, Niono, Yélimané et Nara au Mali à travers l'outil d'enquêtes détaillées de la TTT. La grande majorité des transhumants interviewés dans les points de collecte de données au Mali et en Mauritanie était de nationalité malienne (61%) et mauritanienne (36%). D'autres transhumants de nationalité sénégalaise (3%) et burkinabé (<1%) ont été également observés. En effet, cette période étant la période de descente des transhumants du Nord vers le Sud, la plupart des bergers maliens comme mauritaniens rentrent/se rendent au Mali à la recherche de pâturage et d'autres types de ressources nécessaires à la transhumance.

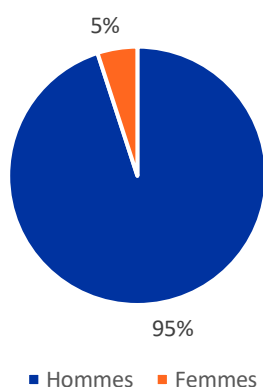
Graphique 1 : Nationalité des transhumants



2. Sexe

La transhumance est une activité historiquement pratiquée par les hommes. Les mouvements de transhumance observés à la frontière mauritano-malienne sont majoritairement constitués d'hommes (95%), les femmes représentent toutefois cinq pour cent de la population transhumante.

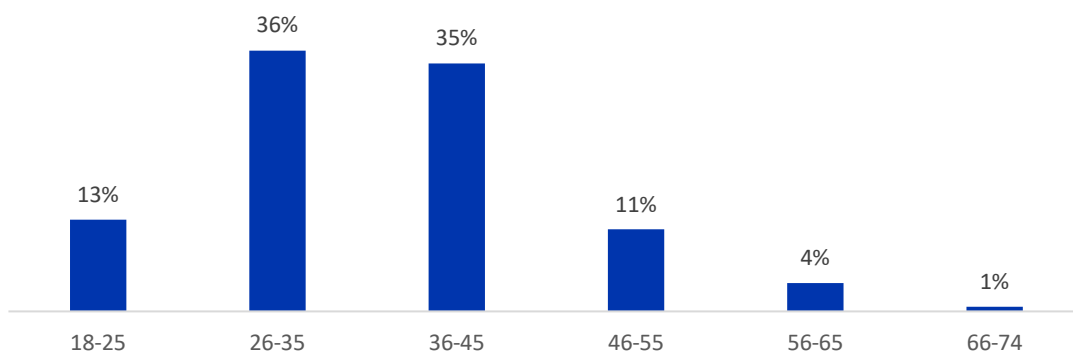
Graphique 2 : Répartition par sexe des transhumants enquêtés



3. Tranche d'âges

Les conditions et l'environnement de voyage font que la transhumance est réservée aux plus jeunes. L'âge moyen de la population transhumante enquêtée sur l'axe transfrontalier mauritano-malienne était de 36 ans. En effet, 84 pour cent des transhumants sont dans la classe d'âge 18-45 ans.

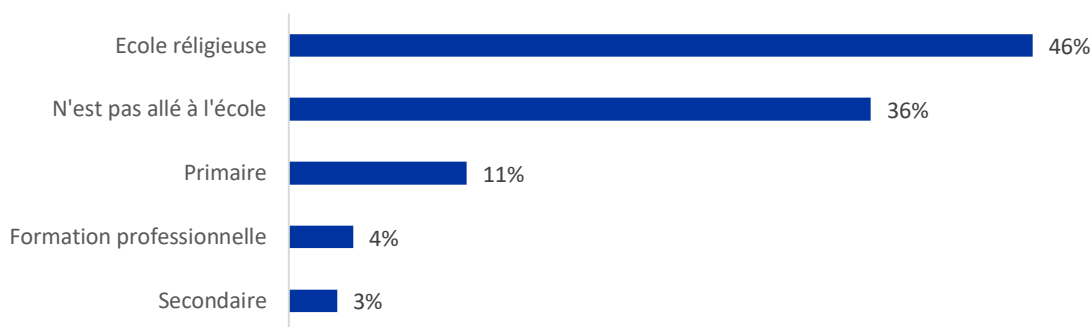
Graphique 3 : Répartition des individus interrogés par tranche d'âge



4. Niveau d'éducation de la population transhumante

L'évaluation du niveau d'éducation montre que la majorité des transhumants enquêtés (45%) ont fait l'école religieuse (école coranique), 36 pour cent ont affirmé ne pas fréquenter une école. Par ailleurs, 11 pour cent ont affirmé avoir atteint le niveau primaire, formation professionnelle (4%) et secondaire (3%).

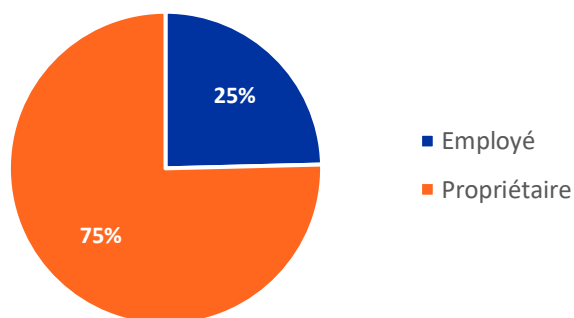
Graphique 4 : Niveau d'éducation des transhumants



5. Rôle dans le mouvement de transhumance et source de revenu

La grande majorité des transhumants enquêtés (75%) est propriétaire des troupeaux qu'ils accompagnent dans leur mouvement de transhumance. Les transhumants au Mali comme en Mauritanie ont déclaré que leurs principales sources de revenu proviennent principalement de la vente du bétail.

Graphique 5 : Rôle dans le mouvement de transhumance



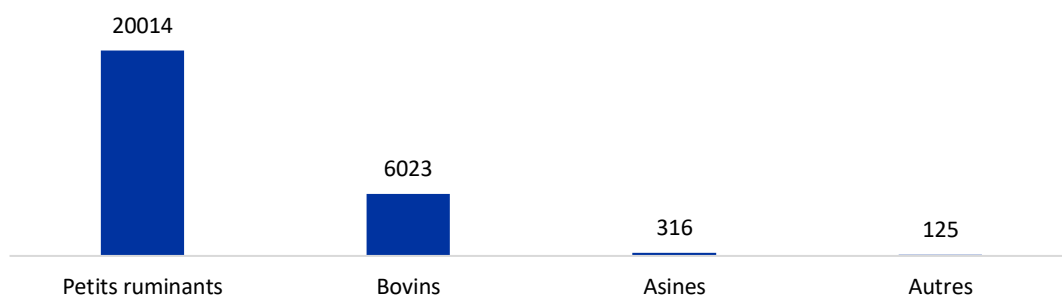
III. Flux des mouvements de transhumance

La méthode générale utilisée pour l'estimation du bétail transhumant et des individus, consiste à effectuer un dénombrement des animaux présents dans les zones de comptage identifiées au préalable comme zone de concentration du bétail. L'outil de comptage du (TTT) a été mis en œuvre au niveau de 12 points de comptage transfrontaliers entre les deux pays, dont 6 au Mali et 6 en Mauritanie.

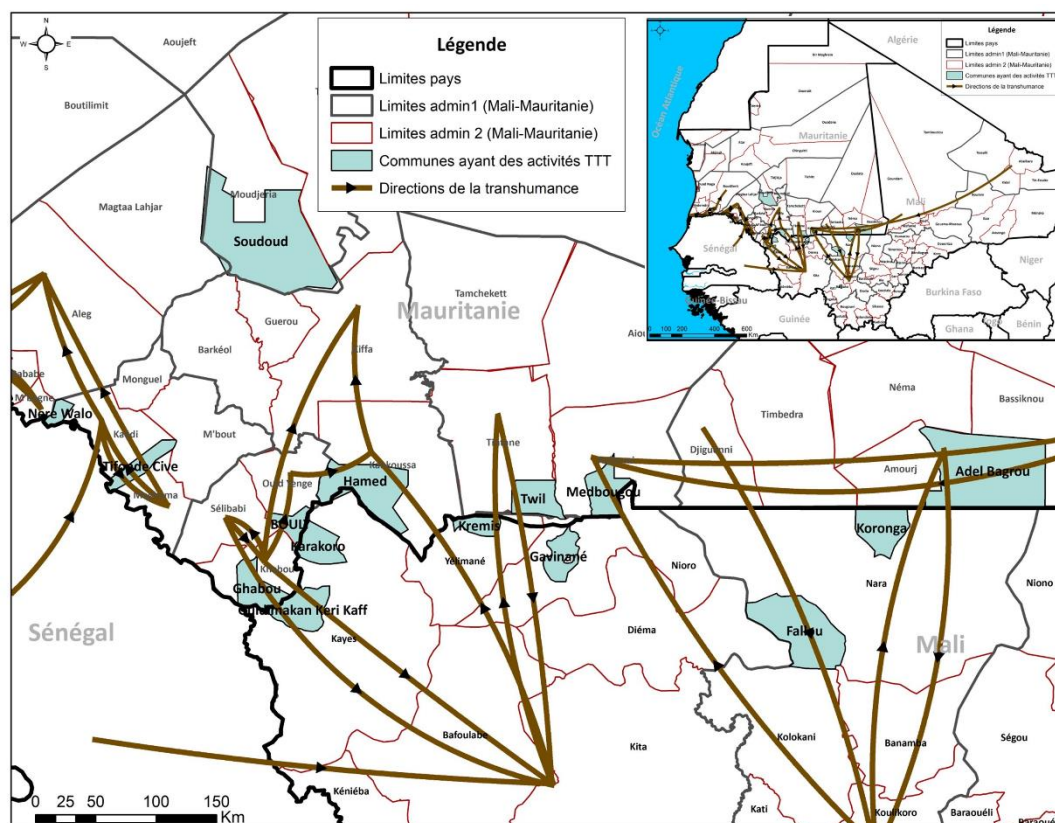
Au total, environ 2 435 900 animaux ont été estimés sur l'ensemble des points de comptage entre les deux pays, soit une moyenne journalière d'environ de 26 400 animaux. Les individus qui accompagnaient les troupeaux ont été estimés à près de 16 300 personnes.

Selon les résultats de l'enquête, la grande majorité des animaux observés en moyenne au niveau de la frontière mauritano-malienne sont des petits ruminants (20 014 en moyenne). Les bovins viennent en seconde position (6 023 en moyenne), puis les asines (316 en moyenne). Les équins et les camélidés représentent une faible portion des animaux observés au niveau de la zone frontalière (125 en moyenne).

Graphique 6 : Moyenne journalière d'animaux par espèce sur la zone frontière mauritano-malienne



Carte 2 -3 : Directions des flux transfrontaliers - régions de départ des flux transfrontaliers

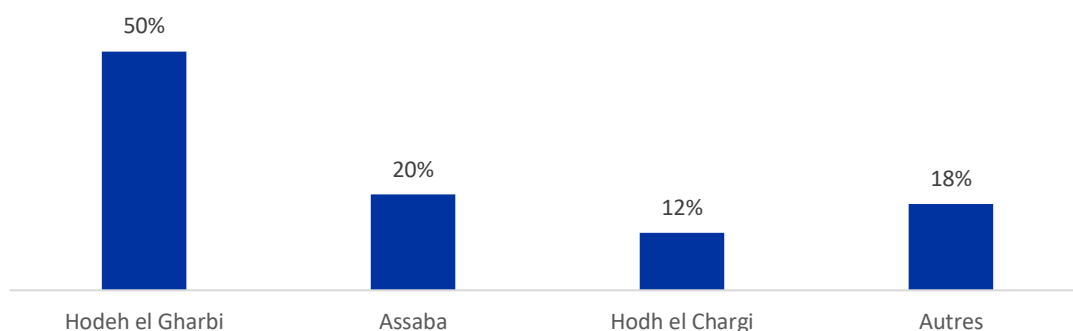


1. Provenance des troupeaux

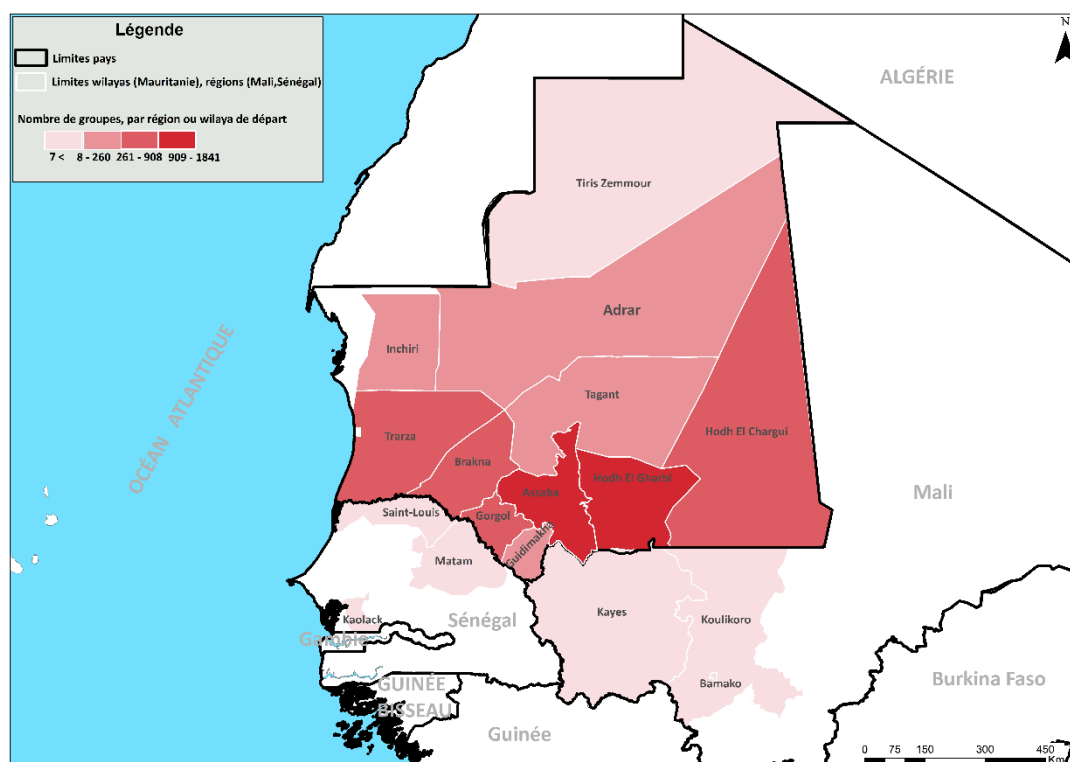
La totalité des mouvements de transhumance observés à la frontière mauritano-malienne comme mouvement de départ, était en provenance de la Mauritanie. Cela est dû d'une part au retour massif des transhumants maliens qui s'étaient rendus en Mauritanie les mois précédents (Juillet, Aout, Septembre, Octobre 2021) à la recherche de la cure salée, du climat tempéré en Mauritanie et d'autre part le mouvement

des transhumants mauritaniens vers le Mali. Les principales zones de départs sont entre autres les régions de Hodh El Gharbi (50%), Assaba (20%), Hodh Ech Chargi (12%) et autres (18%).

Graphique 7 : Principales provenances des troupeaux



Carte 3 : Régions de départ des flux transfrontaliers

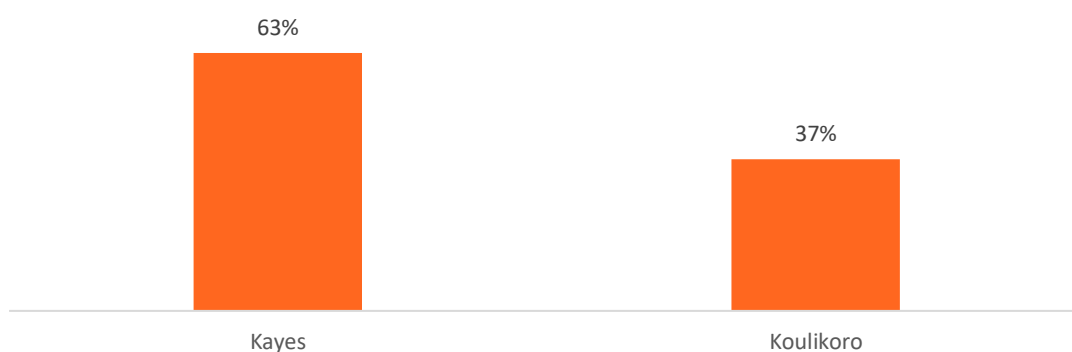


2. Destination des troupeaux

Entre novembre 2021 à janvier 2022, la quasi-totalité des mouvements transfrontaliers observés au cours de cette période avait pour destination le Mali. En effet, les résultats de l'enquête ont montré que cette période de transhumance est caractérisée par la fin des récoltes au Mali. Ils se dirigeaient essentiellement vers les régions de Kayes (63%) et Koulikoro (37%). Selon les transhumants maliens et mauritaniens enquêtés, il s'agit

de rechercher une diversification de l'alimentation du bétail. Ce type d'aliment de bétail tant recherché par les transhumants s'obtient après les récoltes champêtres. Le défrichage des champs offre un excellent résidu prisé par le bétail à la fin de la saison des pluies et une exposition du bétail à un climat doux qui favorise la reproduction animale du cheptel ; sont autant de raisons qui motivent le retour des transhumants maliens mais aussi les nationaux mauritaniens.

Graphique 8 : Destinations des troupeaux



IV. Santé des animaux

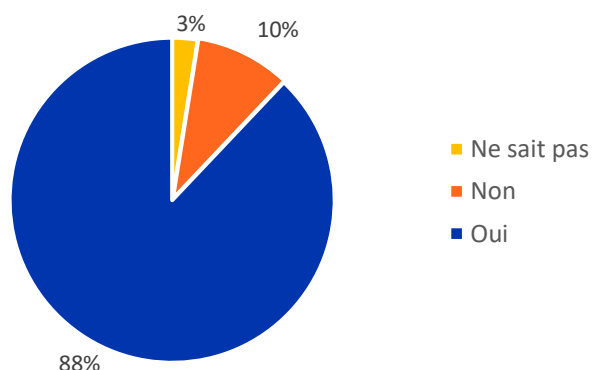
La santé des troupeaux observés à la frontière mauritano-malienne est jugé relativement bonne selon les transhumants enquêtés durant cette période. En effet, 54 pour cent des éleveurs transhumants interviewés ont déclaré que la santé de leur troupeau est « Bonne » alors que 45 pour cent des éleveurs transhumants pensent que leur troupeau ont une santé « Moyenne ». Cependant, une faible proportion (1%) de transhumants trouve que leur troupeau ont une santé « Faible ».

Graphique 9 : Perception des chefs de troupeaux sur la santé des animaux



La grande majorité des éleveurs transhumants interviewés (88%) à la frontière mauritano-malienne ont indiqué que leurs animaux ont reçu tous les vaccins. Tandis que 10 pour cent de la population transhumante interviewée ont affirmé que leur troupeau n'ont reçu que quelques vaccins, contre deux pour cent qui ne savent pas si leurs troupeaux ont été vaccinés.

Graphique 10 : Vaccins reçus par les animaux

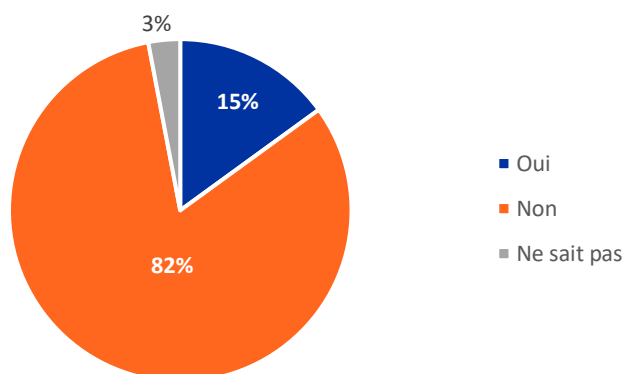


Par ailleurs, les deux vaccins les plus administrés des deux côtés de la frontière malienne et mauritanienne sont ceux contre la Peste des Petits Ruminants (PPR) et la Péripleumonnie Contagieuse Bovine (PPCB).

V. Changement climatique et transhumance

Le climat fait partie des principaux facteurs entraînant les transhumants à se déplacer d'une zone vers une autre. Le changement climatique, entraînant périodes de sécheresse et d'imprévisibilité des pluies, affecte le calendrier et les itinéraires des éleveurs transhumants à la recherche de ressources en eaux et en pâtures. Parmi les transhumants interrogés, 15 pour cent ont rapporté avoir changé de routes durant leur mouvement de transhumance.

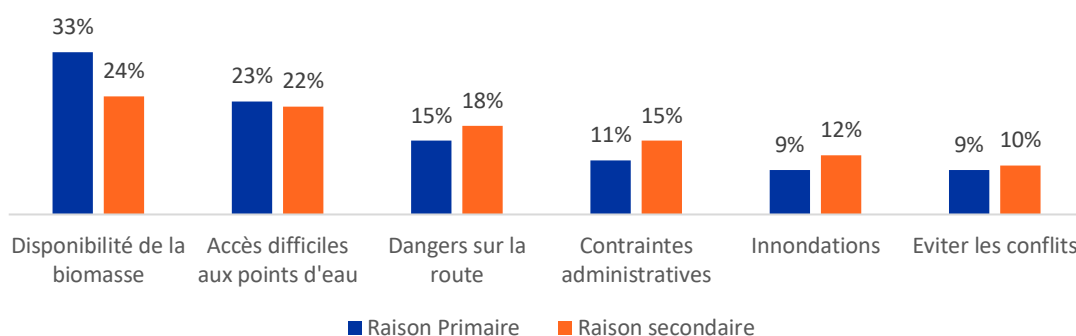
Graphique 11 : Changements de routes



Les principales raisons pour lesquelles, les transhumants ont changé de routes sont pour 6 transhumants sur 10 liés aux changements climatiques. En effet, la disponibilité de la biomasse, l'accès difficile aux points d'eau, les inondations sont les principales causes des changements de routes lors des mouvements de transhumances. D'autres raisons ont également été évoquées et concernaient les dangers sur la route (agressions, vols), les conflits avec des agriculteurs et les

contraintes administratives (nécessité de la possession de documents d'identités, frontières fermées, papiers de vaccination obligatoires).

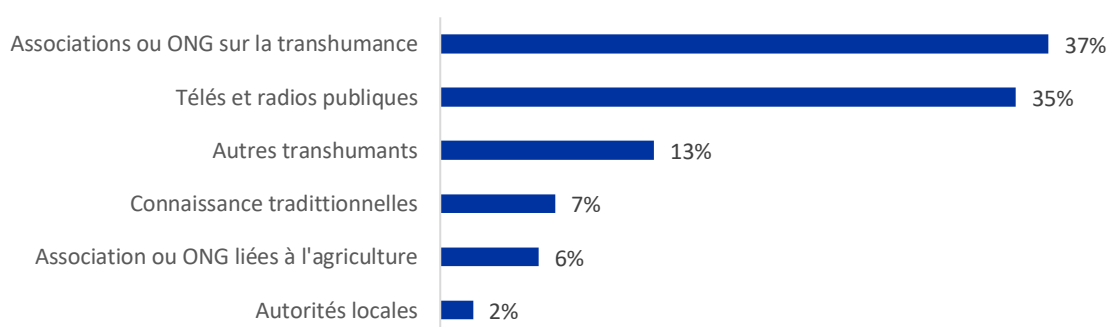
Graphique 12 : Première et deuxième raison du changement de routes reçus par les animaux



VI. Sources d'informations

Les sources d'informations des transhumants sont diverses et variées. D'après les informations collectées, près de 8 personnes sur 10 recueillent des informations auprès d'association ou ONG liés à la transhumance (pour les informations spécifiques sur la transhumance) ou via les télévisions ou radios publiques pour les informations générales. D'autres sources d'informations sont également utilisées par les transhumants telles que les connaissances traditionnelles.

Graphique 15 : Principale sources d'informations



VII. Préventions de conflits

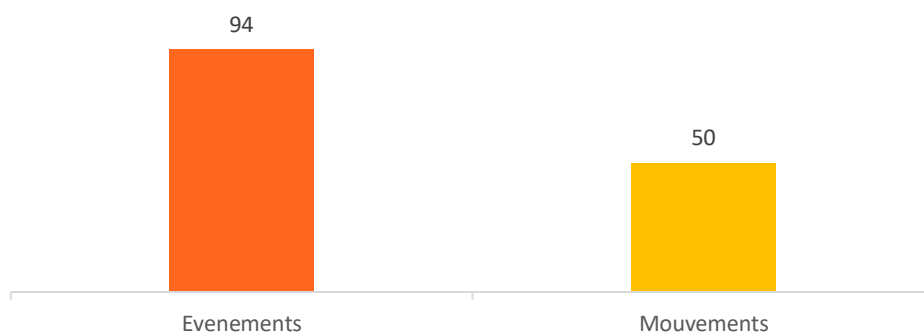
1. Mécanismes de collecte et de partage des alertes

Le mécanisme d'alertes précoces est établi dans le cadre du suivi des mouvements transhumants (Transhumance Tracking Tool, TTT) pour recueillir des informations sur des mouvements soudains ou inhabituels de bétail et sur les événements conflictuels dans la cadre de la transhumance et les partager en temps quasi-réel. Il a pour but d'obtenir des informations précises sur le nombre, le type et les caractéristiques des mouvements et événements à risque, informations qui permettraient de lancer des alertes dans l'optique de prévenir ou atténuer un éventuel conflit qui pourrait en résulter. En Mauritanie et au Mali, il fonctionne grâce aux informateurs clés, relais communautaires et éleveurs transhumants ayant une grande connaissance de la situation. Ces relais communautaires sont essentiels dans la mise en œuvre du système d'alerte qui a pour objectif de recenser les événements liés à l'utilisation des ressources naturelles et aux pratiques agro-pastorales dans la région transfrontalière, de comprendre les modes de résolution de conflits existants et d'informer les autorités compétentes afin de réduire les tensions dans les communes d'intervention. Pour donner suite à la transmission des alertes par les relais communautaires, des actions sont entreprises par différents acteurs locaux pour apporter une réponse afin d'atténuer ou apaiser une situation conflictuelle indiquée par les « alertes événements » et d'éviter un conflit ou tension intercommunautaire imminent indiqué par les « alertes prévention ». Ainsi, selon les types d'alertes correspondent des actions de résolution ou de prévention des conflits liés aux mouvements transhumants. Ces actions constituent les réponses aux alertes.

2. Nombre et Types d'alertes

Durant la période de collecte, dans la zone frontalière du Mali et de la Mauritanie, au total 144 alertes ont été remontées par les sentinelles, dont 94 événements et 50 mouvements.

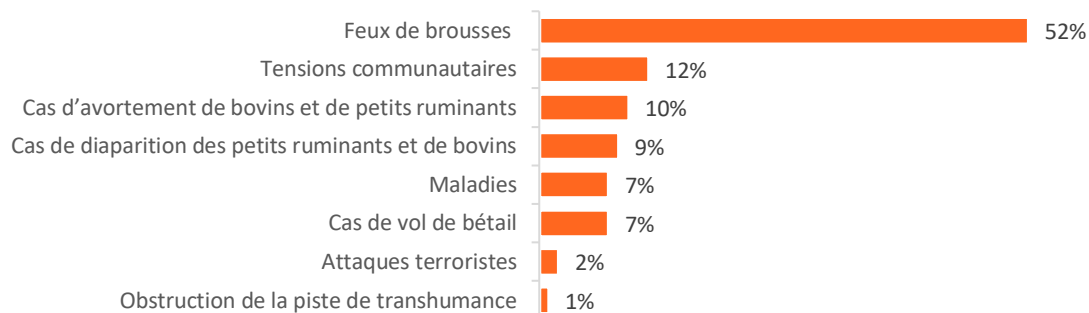
Graphique 16 : Types d'alertes par pays



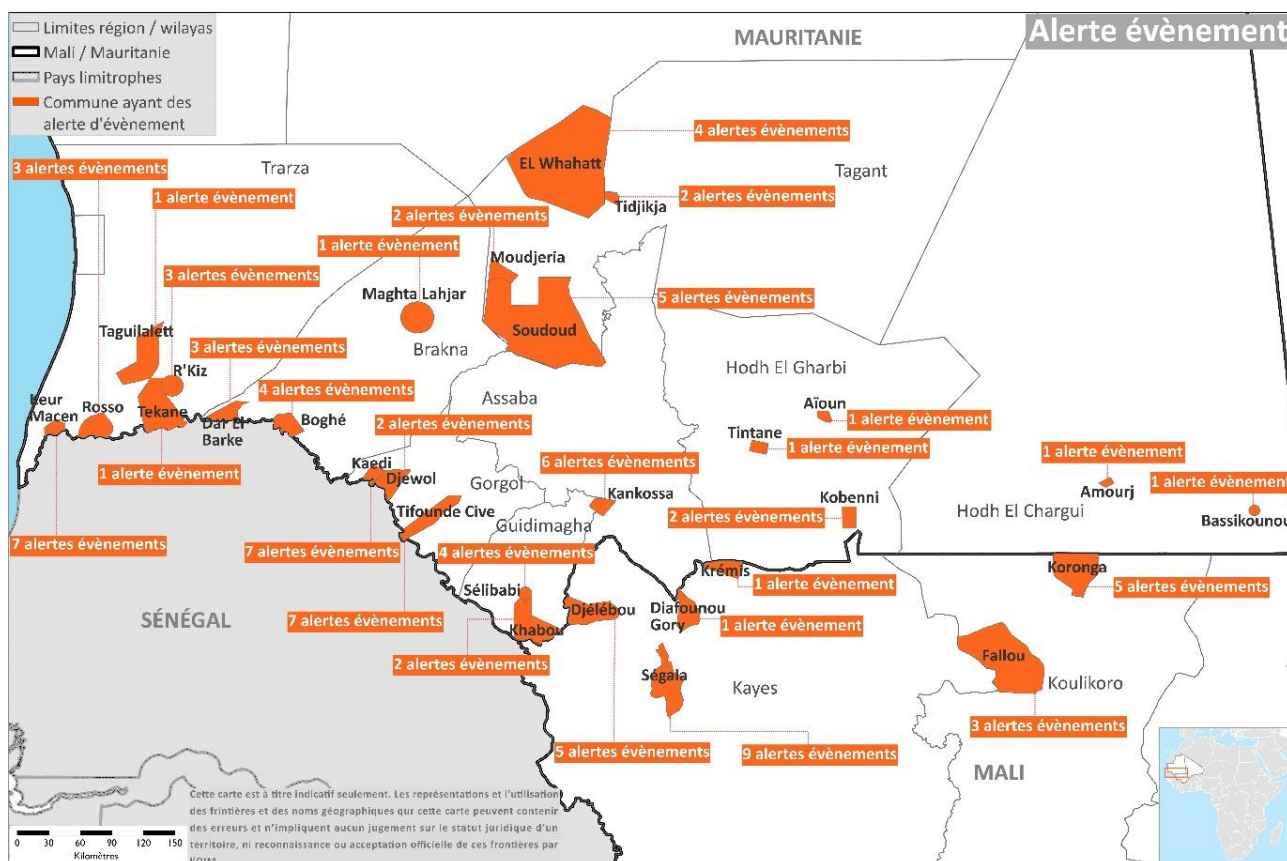
Selon les résultats de l'enquête à la frontière mauritano-malienne, les 94 alertes événements comptaient : 49 feux de brousses (30 en Mauritanie et 19 au Mali) soit 52 pour cent ; 11 tensions communautaires (10 en Mauritanie et 1 au Mali) soit 12 pour cent, neuf cas d'avortement de bovins et de petits ruminants (tous en Mauritanie) soit 10 pour cent, sept cas de vol de bétail (tous en Mauritanie), huit cas de disparition des petits

ruminants et de bovins (tous en Mauritanie) soit neuf pour cent, sept cas de maladies (6 en Mauritanie et 1 au Mali) environ 7 pour cent, deux attaques terroristes (tous au Mali) soit deux pour cent et une (1) obstruction de la piste de transhumance (au Mali).

Graphique 17 : Types d'alertes évènements

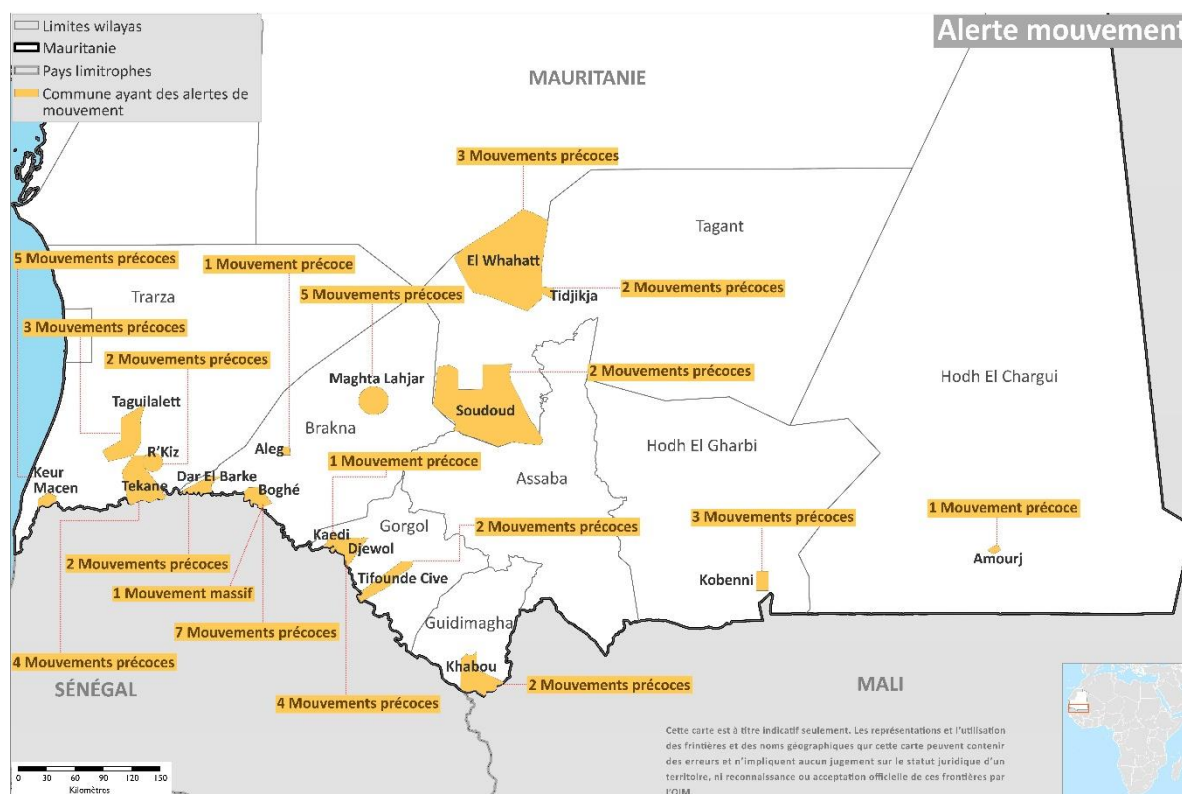


Carte 4 : Alertes sur les évènements enregistrés entre novembre 2021 et janvier 2022



La totalité des alertes de types mouvements (50) a été enregistrée en Mauritanie tandis que les alertes événements recueillis étaient répartis entre le Mali et la Mauritanie à savoir : 24 au Mali dans les zones de Kayes, Niono, Yélimané, Nara et 70 en Mauritanie dans les six Wilayas de : Assaba, Guidimagha, Hodh El Chargui, Hodh El Gharbi, Tagant à travers l'outils d'enquêtes alerte.

Carte 5 : Alertes sur les mouvements enregistrés entre novembre 2021 et janvier 2022



3. Actions entreprises pour atténuer les alertes / résultats obtenus

Dans le cadre du projet, un ensemble d'actions a été mis en place pour atténuer les conséquences des alertes, notamment par les comités villageois (composés pour la plupart de chefs de villages, éleveurs, agriculteurs, imams) pour des besoins de médiation, de sensibilisation par information des relais de veille et d'alerte. Ces comités et relais, grâce aux informations collectées par le mécanisme d'alerte, ont pris part à la résolution de plusieurs conflits liés à occupation des champs de culture par les transhumants, des blessures d'animaux par des coups volontaires sur les animaux des éleveurs transhumants. Le rôle joué par les relais et comités villageois est important dans la mesure où les comités villageois dans leur mission de médiation ont pu circonscrire et éviter des conflits. Certains comités villageois ont contribué à la recherche et récupération de troupeaux par le biais des informations issues des relais de veille et d'alerte. La gestion de divagation des troupeaux dans les champs est le quotidien des différents membres des comités villageois. Une suspicion de maladie dont la nature au Mali n'avait pas encore pu être identifiée pendant l'enquête, a causé cinq décès et rendus six autres bovins malades. En Mauritanie une apparition de la maladie du botulisme au niveau de quelque bovins fut constatée, les services techniques ont été informés rapidement grâce au mécanisme

d'alerte précoce et ont procédé à une prise en charge de la maladie. Pour rappel cette maladie se manifeste par la faiblesse et la paralysie de l'animal. Sa prévention passe, chez les animaux, par des aliments de bonne qualité et de bonnes conditions d'hygiène.

Comme exemples, à Krémis, dans le cercle de Yélimané dans la région de Kayes, au Mali, un mouvement massif de troupeaux de transhumants venu de la Mauritanie, a provoqué une forte tension au niveau des points d'eau qui a provoqué une tension entre transhumants et habitants de la localité. Les comités villageois mis en place dans cette zone ont alors fortement joué un rôle de médiation afin d'éviter qu'un conflit survienne. Au niveau de la Mauritanie et plus précisément au niveau d'Assaba et Guidimagha, les comités villageois ont participé activement à la recherche des personnes qui pratiquaient le vol de bétails pour éviter des tensions entre les communautés hôtes et les transhumants. Au niveau de la Mauritanie comme au Mali, les feux de brousses notés dans le système d'alerte, sont automatiquement rapportés aux services compétents par les comités villageois. Cependant, en attendant leurs interventions, ils mobilisent les populations locales pour une prise en charge de ces feux qui sont parfois des œuvres humaines. Des actions de sensibilisations sont fréquemment menées par ces comités villageois envers les populations sur les causes des feux de brousses.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

L'étude a permis de mieux comprendre la transhumance et ses dynamiques le long de la frontière entre le Mali et la Mauritanie grâce au partenariat mis en place entre l'OIM et les partenaires que sont les organisations pastorales TASSAGHT au Mali et GNAP en Mauritanie. Il a été trouvé que durant la période concernée par ce rapport, les mouvements de transhumance à la frontière sont des mouvements Nord-Sud (de la Mauritanie vers le Mali). Cette tendance a été expliquée par la fin des récoltes au Mali qui favorise le retour des éleveurs transhumants maliens vers le Mali mais également le déplacement des éleveurs transhumants mauritaniens vers le Mali pour la recherche de pâturage.

Certains des défis constatés lors de l'évaluation auxquelles la transhumance transfrontalière est confrontée sont les suivants :

- i) les modifications inattendues de routes et de calendrier de la transhumance par rapport aux effets du changement climatique et à la dégradation de l'environnement :
En effet, Il a été observé que les transhumants changent de route dépendant de la variabilité climatique qui affecte la disponibilité de la biomasse, l'accès aux points d'eau, mais aussi à cause des inondations. Ces adaptations de route constituent alors des défis dans la mesure où les couloirs de transhumance ne sont pas empruntés donc favorisant les conflits entre éleveurs et agriculteurs.
- ii) la rapidité de prise en charge des alertes par les comités villageois sur les couloirs de transhumance du Mali et de la Mauritanie :
En effet, les alertes remontées dans le cadre du mécanisme d'alertes précoces et notamment sur les feux de brousses ou les maladies d'animaux ne sont pas rapidement pris en charge par les autorités. De ce fait, les populations s'activent pour un règlement rapide de certaines situations.
- iii) une insécurité au niveau des zones de passage des transhumants se matérialisant par beaucoup de vols et disparition d'animaux le long de la frontière Mauritanie-Mali.

L'analyse des contraintes permet de formuler des recommandations relatives à :

- i) l'aménagement de l'espace pastoral ;
- ii) l'amélioration de l'environnement de la transhumance pour une transhumance sûre et ordonnée respectant les réglementations des zones d'accueil sur la transhumance ;
- iii) la formation des populations vivant le long des couloirs de transhumance et les acteurs de la transhumance sur les mécanismes de gestion des conflits. Cette dernière peut se faire à travers des sessions de formations sur l'ensemble du module de la gestion de conflits dans le secteur du pastoralisme ;
- iv) La systématisation du comptage à l'échelle régionale pour assurer une estimation commune à tous les pays de la région du nombre de transhumants et des périodes de transhumances pour permettre une prise de décision publique mieux informée ;
- v) L'élargissement des zones de mises en place d'alertes précoces et le renforcement ou la mise en place de comités villageois de gestion des conflits afin d'anticiper sur les potentiels conflits mais également afin d'assurer une protection du bétail contre certaines maladies via une remontée d'informations des maladies observées dans certaines zones ;
- vi) La mise en place de campagne de vaccination contre certaines maladies affectant le bétail comme le botulisme.